



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bijouterie-horlogerie-joaillerie-orfèvrerie

Question écrite n° 115101

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les problématiques soulevées par le développement de l'achat d'or. Des pratiques souvent illicites sont pratiquées et viennent concurrencer l'activité des artisans bijoutiers. Des personnes difficilement identifiables achètent de l'or dans des lieux non conventionnels pour cette activité (hôtels, bureaux de tabac). De nombreuses publicités encouragent les particuliers à adresser par voie postale leur or à des acheteurs. Il convient de s'interroger sur les garanties qui leur sont proposées. Ces transactions difficilement contrôlables posent un problème de sécurité publique et inquiètent les bijoutiers. On peut en effet se demander si l'essor des cambriolages n'est pas lié à ces activités. En effet, on déplore de plus en plus de braquage dans les bijouteries et les ateliers. Toutes ces pratiques pénalisent fortement les petites entreprises artisanales et les bijouteries. Cette situation risquerait d'entraîner à terme une perte d'activité dans de nombreuses bijouteries où le rachat d'or permettait de travailler la matière première sans subir totalement des cours, et ce dans les conditions strictement déterminées par la loi et contrôlées par les Douanes et la Police nationale. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de durcir la réglementation relative au rachat d'or afin d'empêcher les activités illicites pratiquées par certains vendeurs.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115101

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7945

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)